



PERMANENCE NATIONALE

Monique FORTIN
CETE Nord-Picardie
Tél. : 03 20 49 62 23
Mail : boîte sur MELANIE ou
Monique.Fortin@i-carre.net

Robert BAYLOCQ
DDE 38
Tél : 04 76 70 79 87
Courriel : boîte sur MELANIE
Robert.Baylocq@i-carre.net

Yvan LAURENT
La Défense- Plôt I
Tél 01 40 81 71 19
ou Courriel : boîte sur MELANIE ou
Yvan.Laurent@i-carre.net

RB /

Grenoble, le 18/02/2009

Principaux points évoqués lors de la CAP des attachés d'administration de l'équipement du 12 février 2009

Elus de l'UNSA/UPCASSE présents :

Franck Groneau, DDEA 79
Georges Armenoult, DRH
Isabelle Viallat, DRE Lorraine
Monique Fortin, Permanente
Yvan Laurent, Permanent
Robert Baylocq, Permanent - Secrétaire national UNSA/UPCASSE

CFDT : Chantal Reland, DGMT

1/ Lecture de la déclaration de l'UNSA / UPCASSE

http://unsaupcasse.syndicat.i2/IMG/pdf/Declaration_CAP_12_fevrier_2009_V3_1_cle1175f4.pdf

http://extranet.unsaupcasse.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Declaration_CAP_12_fevrier_2009_V3_1_cle1175f4.pdf

Pas de déclaration de la part de notre camarade de la CFDT.

2/ Parité hommes / femmes

Le Président nous livre une panoplie de statistiques qui démontre selon lui qu'il n'y a pas de menaces pour les cadres administratifs supérieurs mais reconnaît que la parité est loin d'être atteinte !

Le lecteur jugera de la réalité de cette assertion :

- concernant les DREAL 1ère et 2ème phases confondue, on ne compte que 3 femmes parmi les préfigureurs et aucun attaché principal.
- pour les DDEA, 2 attachés principaux et 2 administrateurs civils sont préfigureurs, les autres appartenant tous à des corps d'ingénieurs. Trois femmes seulement sont directeurs.

Encore ne s'agit il là que des chefs de service stricto sensu. Les chiffres sont encore plus éloquentes – et l'UNSA/UPCASSE ne se prive pas de le faire remarquer - quand on examine les prévisions d'organigramme. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans une DREAL en cours de constitution, on note que les 3 femmes CAEDAD qui étaient antérieurement en poste de responsabilité en DRE sont aujourd'hui parties ou en instance de départ faute de retrouver un niveau équivalent dans la future organisation.

3/ Promotions au choix d'attaché principal d'APE 2009

Compte-tenu des 75 lauréats de l'examen professionnel, 25 postes peuvent être proposés au choix.

La DRH souligne que la recevabilité de l'un des lauréats est en cours d'expertise car il ne remplirait pas les conditions pour se présenter à l'EP. La Fonction Publique interrogée n'ayant pas encore répondu, la DRH retient 23 postes sur liste principale et 1 poste sur liste complémentaire.

Au total, la DRH a reçu 90 propositions de toutes les DAC et des MIGT.

L'UNSA / UPCASSE avait attiré l'attention de l'administration dès le 12 janvier 2009 au sujet de ces promotions car elle se doutait bien que nous aurions de nombreuses propositions au titre du nouveau contrat de fin de carrière et du coup de chapeau.....

La DGPA avait retenu dans les règles de gestion de notre nouveau statut que le nombre de promotions au choix à ce titre devait se limiter à 30 % de l'ensemble.

Nous avons dit à cette occasion que ce quota était trop rigide et qu'il convenait de l'adapter aux départs en retraite attendus et ce d'autant plus qu'au moment même où se déroulait la concertation, on se doutait bien que l'allongement des durées de cotisation était dans l'air ...

Afin de trouver un bon équilibre entre promotions de fin de carrière et autres promotions se caractérisant par un profil d'âge plus jeune, nous avons revendiqué lors des travaux préparatoires à la CAP une clé de répartition de 50 % / 50 % au vu du nombre de dossiers proposés au titre de 2009.

Notre camarade de la CFDT manifeste un avis contraire, estimant qu'il y a lieu d'appliquer le quota fixé dans les règles de gestion, nonobstant le nombre élevé de dossiers de fin de carrière.

La DRH reconnaît que les DAC ont fait très peu de propositions au titre du contrat de fin de carrière et des coups de chapeau, contrairement aux MIGT. Mais se refuse à modifier, au moins pour cette année, le quota inscrit dans la note d'orientation relative aux règles de gestion du corps.

L'UNSA/UPCASSE prend acte mais demande à la DRH de fournir des éléments sur le pyramidage au sein des DAC et des SD car le décalage au niveau des propositions est peut-être dû à une situation différente entre DAC et SD, trouvant son explication dans les règles de gestion antérieures très pénalisantes pour l'accès au principalat dans le corps des SD.

Le Président accepte notre demande et nous informe que les bilans de gestion du corps de 2007 et de 2008 seront présentés à la CAP de mai prochain.

Après une négociation assez soutenue avec la DRH et en tenant compte du nombre élevé de dossiers proposés par rapport au nombre de postes disponibles, la liste des 23 agents retenus sur liste principale, se décompose ainsi :

- 14 agents sont inscrits au TA classique (61%)
- 9 agents relèvent d'un dispositif CFC ou coup de chapeau (39 %)

16 agents sont en poste en SD (70 %) et 7 en centrale (30%).

L'UNSA/UPCASSE est satisfaite d'avoir été entendue sur sa revendication visant à aller au delà du quota des 30% au titre des propositions retraitables et fin de carrière. Un compromis a été opéré permettant de répondre partiellement à cette préoccupation, tout en donnant la possibilité d'une promotion à des agents qui ont encore une carrière importante à dérouler.

Cela étant, si la DRH avait utilisé pleinement le ratio de promotion au titre de l'examen professionnel, en proposant plus de postes comme nous l'avions demandé à de nombreuses reprises, nous pourrions prononcer beaucoup plus de promotions au choix !

En effet, il est toujours difficile pour les représentants du personnel de se prononcer et de faire des

choix lorsque de très nombreux collègues dont les dossiers proposés sont tous aussi bons les uns que les autres !

A noter également que l'UNSA/UPCASSE a demandé à l'administration l'inscription au PV de certains dossiers de proposition jugés particulièrement intéressants et qui devraient donc pouvoir être réexaminés au titre des promotions 2010.

Le TA des promotions au choix ayant été établi, on notera pour l'anecdote que c'est l'UNSA/UPCASSE qui a rappelé à la DRH qu'il convenait de ne pas oublier d'établir le TA pour les lauréats de l'examen professionnel ,,,, l'administration ayant manifestement oublié cette démarche !

3/ Détachements entrants

L'UNSA/UPCASSE a eu l'occasion de rappeler sa position au sujet des détachements en réclamant la réciprocité avec les administrations de l'Etat qui reçoivent le plus des attachés en détachement sur notre corps. On notera que les chiffres 2008 sont particulièrement éclairants : 14 attachés de l'équipement seulement ont été accueillis par divers ministères alors même que nous avons procédé à 74 détachements entrants !

Les élus de l'UNSA/UPCASSE ont redit à l'administration qu'il est bien regrettable qu'elle ne veuille pas organiser un examen professionnel réservé aux catégories B, afin de pourvoir des postes vacants et élargir ainsi le nombre de promotions sur le grade d'attaché !

Ce débat nous a aussi fourni l'occasion de questionner la DRH sur les modalités de mise en œuvre de la circulaire du 27 janvier relative au maintien en Position normale d'activité, sans que nous ayons en l'état des réponses très précises.

4/ Régime indemnitaire et PFR

Grâce à l'UNSA MEDAD qui siège au CTPM et dans le groupe d'échanges instauré avec les OS qui le composent, l'UNSA / UPCASSE a eu quelques éléments d'information au sujet des modalités de mise en application de la PFR (que nous avons déjà portées à la connaissance des attachés) :

- mise en œuvre en 2010
 - les attachés seront les premiers et les seuls, dans un premier temps, concernés
 - négociations sur les principes généraux avec les OS du CTPM
- Sur ce point l'UNSA/UPCASSE a rappelé qu'une concertation avec les OS représentatives du corps des attachés était nécessaire et qu'elle devait se faire en parallèle. Le Président de la CAP a accepté notre revendication, considérant la CAP des attachés comme un « groupe miroir » pour concerter sur le projet.
- Cotation des postes : le Président s'est refusé à nous dire comment la DRH le fera, c'est à dire par macro-grade comme nous le revendiquons bien évidemment avec maintien de la fongibilité des postes, ou par corps comme cela a été avancé, ce que nous refuserons.
- Une très grande vigilance s'imposera sur ce point et la mobilisation des attachés sera nécessaire s'il le faut. **L'UNSA / UPCASSE a clairement rappelé qu'elle sera opposée à toute mise en œuvre qui ne respectera pas les revendications annoncées au secrétaire général du MEDDAT , dès le 9 décembre dernier.**
- Important : un point positif de nos revendications qui a été acté par la DRH : **la cotation se fera au plan national.**

Le Président de la CAP a bien enregistré notre demande de mise en application du plan de revalorisation indemnitaire triennal dans son volet couvrant l'année 2009, lequel a été validé par la DRH en 2008 et présenté aux élus en CAP.

Nous rappelons à ce propos que l'UNSA/UPCASSE a été la seule organisation à s'être mobilisée dès 2006 pour aboutir à ce plan, même si les montants retenus par l'administration sont bien inférieurs à nos revendications.

Pour l'année 2009, le plan prévoit les montants suivants :

	IDF et Centrale		Province	
	Dotation	Évolution	Dotation	Évolution
CAEDAD he A	18000	+ 2500	16500	+ 2200
CAEDAD	16000	+ 500	14800	+ 500
APE à/c 7ème	15100	+ 280	13100	+ 400
APE < 7ème	14800	+ 400	13100	+ 400
AE à/c du 8ème	11500	+ 210	8775	+ 350
AE < 8ème	10800	+ 500	8180	+ 700

L'UNSA / UPCASSE a demandé à être concertée sur la circulaire qui sera adressée aux services. Elle a notamment demandé à la DRH de revenir à la règle antérieure pour les coefficients des attachés en sortie d'IRA.

Le Président n'a pu nous répondre pour le moment, mais a bien pris note de notre demande claire à ce sujet.

On relèvera que notre camarade de la CFDT s'est déclarée opposée à ce plan, estimant n'avoir pas été associée aux négociations menées par l'administration à ce sujet.

5/ NBI

Suite à notre demande de redéploiement des points de NBI Durafour après la mise en en place de la NBI fonctionnelle des CAEDAD, la DRH confirme qu'une note va être diffusée à ce sujet aux services..

N'hésitez pas à contacter les élus de l'UNSA / UPCASSE à la CAP des attachés d'administration de l'équipement :

http://unsa-upcasse.syndicat.i2/article.php3?id_article=9

http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=9